

# 10<sup>ème</sup> MARCHÉ POPULAIRE INTERNATIONALE DE MONTAGNE



**DIMANCHE 10 JUIN 2018**



5, 10 ou 20 km



ORGANISÉE PAR

## LES RIVES DE LA VOLOGNE

GRANGES-AUMONTZEY, VOSGES 88

Départ  
SALLE DES FÊTES de  
**Granges-Aumontzey**  
19 rue de Lattre de Tassigny  
De 7h à 14h

Conception & Imp. BATOTEAM comm. c. r. n. v. : www.batoteam.fr



facebook.com/viv.vosges



twitter.com/ffsp\_officiel



Groupama

Partenaires de la FFSP

Sous l'égide de la Fédération Française des Sports Populaires (FFSP) Mémoire FFSP n° F1193 - Visa n° 2017-88-335-M  
Reconnus sous le statut de mission d'intérêt public par arrêté n°012156 du 02.08.2001. Agrément ministériel du 20.06.2006

Ne pas jouer sur la voie publique

# INFORMATIONS AUX PARTICIPANTS

**PARCOURS** : 3 circuits : 5, 10 ou 20 km soigneusement balisés sans difficultés particulières

**DÉPART** : **SALLE DES FÊTES** de Granges-Aumontzey ( 88 )

19 rue de Lattre de Tassigny

De 7 à 14 heures - Retour obligatoire pour 18 heures

## RÈGLEMENT :

- ☛ La licence de participation remise au départ est à présenter aux contrôles,
  - ☛ Ne pas quitter le parcours fléché
  - ☛ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.
- ☛ Il est interdit de faire du feu, de fumer et de jeter des détritrus sur le parcours.
  - ☛ En cas de dégradation, la responsabilité des contrevenants sera engagée.
  - ☛ Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

**COTISATION DE PARTICIPATION** : La licence de participation FFSP est délivrée avant le départ contre une cotisation de participation sans souvenir de 2,00 €.

Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour.

Un marcheur ne peut être titulaire que d'une seule licence .

**RAVITAILLEMENT** : La présentation de la licence de participation donne droit à une collation gratuite au premier contrôle et payante aux autres postes de contrôle ainsi qu'à l'arrivée.

**ASSURANCE** : La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de **GROUPAMA**

La manifestation se déroulera quelles que soient les conditions météorologiques, sauf en cas d'arrêté Préfectoral ou Municipal.

L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé

**SECOURISME** : Assuré par les Sapeurs-Pompiers de Granges sur Vologne et personnes diplômées.

**URGENCES** : 112

- RÉCOMPENSES** :
- Coupe pour la personne la plus âgée
  - Diplôme pour les enfants
  - Coupe pour le groupe le plus nombreux de Granges / Vologne
  - Coupe pour le groupe venant du département le plus éloigné

## REMISE DES RÉCOMPENSES À PARTIR DE 15H30

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Responsable : Monsieur Christian RUEZ

3 rue de la petite Fosse 88640 GRANGES SUR VOLOGNE Tél : 03. 29. 42. 89. 29

Situation géographique : à 13 km de Gérardmer Altitude : 493 à 922 m.